

**PROGRAMME INTEGRE D'AMENAGEMENT RURAL
(PIAR)**

**IDENTIFICATION DES CONTRAINTES
SOCIO-ECONOMIQUES
A L'INSTALLATION D'AGRICULTEURS
SUR LE PERIMETRE DE CRIQUE TOUSSAINT
(SINNAMARY)**

C. LE BERRE

SEPT. 1989

Convention entre le Conseil Régional de la Guyane
et l'Institut Français de Recherche Scientifique
pour le Développement en Coopération (ORSTOM)

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de la politique de développement agricole mise en oeuvre par le Conseil Régional de la Guyane, le Centre ORSTOM de Cayenne est sollicité pour effectuer plusieurs études agro-pédologiques et socio-économiques.

L'objet de ces études est défini par les termes d'une convention, signée le 9 mars 1989, entre la Région Guyane et l'ORSTOM, "relative à la mise en place des Programmes Intégrés d'Aménagement Rural (PIAR)".

Celle-ci prévoyait sur la zone de la Crique Toussaint à Sinnamary "des travaux de recherche relatifs à la structuration de l'espace rural, liés à l'installation des agriculteurs".

Dans ce document sont présentés les résultats des travaux socio-économiques, effectués à Sinnamary. Ceux-ci visent à déterminer les principales contraintes rencontrées par les agriculteurs sur le périmètre de la Crique Toussaint.

Ces travaux se rattachent à une activité de recherche plus globale du Centre ORSTOM de Cayenne, concernant les stratégies et les politiques de développement des filières de production, animée par J. MICHOTTE, Directeur de recherche.

Il existe en Guyane une volonté de développer le secteur agricole. Il s'agit alors de donner aux candidats à l'installation, les moyens d'exercer leur activité dans de bonnes conditions techniques et humaines et de leur permettre d'en tirer un revenu suffisant.

L'étude des exploitations et de l'historique des installations permet d'identifier des blocages au bon fonctionnement des systèmes de production. Ces problèmes bien compris, leur résolution en est facilitée.

Il est également important de connaître les projets des agriculteurs afin de favoriser un développement tenant compte des réalités et des attentes des producteurs.

Ces thèmes sont développés dans l'étude des périmètres agricoles de la Crique Toussaint à Sinnamary dans le présent document (contraintes à l'installation), de Rocoucua à Iracoubo (contraintes à l'installation) et de St-Jean à St-Laurent du Maroni (projets) dans le cadre de la convention relative à la mise en place des PIAR.

Ils sont complétés par des études agro-pédologiques, traitées à part par B. BARTHES et relatives à ces trois périmètres (Crique Toussaint, Rocoucua, St-Jean).

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les personnes concernées par le lotissement de la Crique Toussaint, qui ont accepté de nous fournir toutes les informations nécessaires à la réalisation de nos travaux: qu'il s'agisse des agriculteurs et candidats à l'agriculture ou du personnel des services techniques et administratifs liés à la profession.

RESUME

Au début des années 80, la Commune de Sinnamary (Guyane) a tenté de mettre sur pied un lotissement agricole avec le concours de la Direction Départementale de l'Agriculture. Au lieu des fermes "clé en main" prévues initialement, les jeunes Sinnamariens -qui s'engageaient à travailler à temps plein dans l'agriculture- ont reçu un verger d'agrumes de quelques hectares, envahi d'adventices. Faute de moyen de transport et d'outil (personnel ou collectif) de nombreux candidats ont abandonné; les lots délaissés ont été attribués à des candidats plus âgés, travaillant à temps partiel. En 1987, le Conseil Régional déclare prendre en charge le développement agricole; un Programme Intégré d'Aménagement Rural est projeté sur le lotissement de Toussaint, sans réalisation à ce jour (1989).

Malgré l'absence d'aide, de nouveaux candidats sollicitent l'administration pour obtenir une parcelle sur ce lotissement partiellement aménagé (piste, déforestation, électrification).

MOTS-CLES MATIERES: développement agricole - lotissement - encadrement - installation - motivations - Guyane - Sinnamary.

PLAN

<u>INTRODUCTION</u>	p. 1
<u>1. HISTORIQUE</u>	p. 2
<u>2. LES INSTALLATIONS</u>	
2.1. PREMIERES ATTRIBUTIONS A DES JEUNES AGRICULTEURS	p. 6
a) Situations familiales et objectifs	
b) Difficulté du travail et absence de revenu	
2.2. NOUVELLES ATTRIBUTIONS DES LOTS ABANDONNES	p. 8
a) Situations familiales et objectifs	
b) Travail à temps partiel et complément de revenu	
<u>3. EVALUATION DU PROJET D'AMENAGEMENT</u>	
3.1. BILAN DES REALISATIONS	p.10
3.2. COMPARAISON DES POPULATIONS "TOUJOURS EN PLACE" ET "AYANT ABANDONNE"	p.12
3.3. REFLEXIONS A PROPOS DE L'AMENAGEMENT DE LA CRIQUE TOUSSAINT	p.15
<u>4. LES PROJETS D'INSTALLATION DE NOUVEAUX CANDIDATS</u>	
4.1. SITUATIONS FAMILIALES ET PROFESSIONNELLES	p.17
4.2. CARACTERISATION DES PROJETS	p.18
<u>CONCLUSION</u>	p.21
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	p.22

INTRODUCTION

Entre 1976 et 1986, divers aménagements agricoles ont été entrepris en Guyane.

Le "Plan Vert", mis en oeuvre par l'Etat, a conduit à l'installation de 200 à 300 exploitations. Les spéculations choisies pour cette opération étaient les bovins-viande et les citrons limes. D'autres projets plus ponctuels ont été réalisés, c'est le cas en particulier d'initiatives communales.

A la suite d'échecs dus en grande partie à l'insuffisance de préparation et de coordination des programmes, un grand nombre d'exploitations sont en difficulté. Assainissement des situations financières et sauvegarde, autant que faire se peut, des investissements rentables sont toujours d'actualité en 1989. Ces thèmes font l'objet d'audits et de mesures successifs ("apurement" de la dette...) mais les aménagements, installations ou aides sont quasiment stoppés depuis 1986.

En dépit des insuccès et fort des enseignements tirés des expériences précédentes, le développement de l'agriculture guyanaise est toujours à l'ordre du jour. Cependant, les conditions actuelles diffèrent de la période antérieure du Plan Vert:

- la décentralisation confère désormais aux collectivités locales un pouvoir de décision accru;
- le Code Rural définit depuis 1986 (loi et décrets d'application) les procédures réglementaires pour l'aménagement rural, dont Département et Région sont désormais les initiateurs, les administrations telles que la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) accompagnant alors la mise en oeuvre de cet aménagement;
- les faillites passées ont sensibilisé les acteurs du développement agricole à la nécessité de mûrir les projets et de respecter un protocole logique de mise en oeuvre.

Dans ce nouveau contexte, le Conseil Régional de la Guyane a élaboré dans le cadre de son Plan de Développement Régional (PDR) une politique d'aménagement rural connue sous le nom de PIAR (Programme Intégré d'Aménagement Rural). L'accent a été mis sur la nécessité d'une "planification chronologique" et sur celle de réunir au départ toutes les conditions favorables à l'exercice de l'agriculture. Ainsi, selon la Région, les points suivants doivent être pris en compte pour l'installation d'agriculteurs dans le cadre du PIAR:

- choix de terrains à vocation agricole (études pédologiques),
- régularisation de la question foncière,

- choix de spéculations répondant aux besoins du marché intérieur ou extérieur (études de marché),
- information et formation des candidats (stages),
- plan de financement adapté aux systèmes d'exploitation (prêts, subventions),
- mise en place de structures collectives de production, amont et aval (coopératives), etc...

De plus, la diversité des attentes des candidats à l'agriculture semble être prise en compte puisque sont envisagés plusieurs volets au PIAR, selon le type d'agriculteur intégré au programme: traditionnel, "Plan Vert", jeune agriculteur.

Actuellement, à Sinnamary, le lotissement de la Crique Toussaint est susceptible de faire l'objet d'un éventuel PIAR. Des personnes sont déjà présentes sur le terrain, installées par la Commune. Les modalités de leur insertion dans un PIAR restent à définir par les décideurs.

Dans la présente étude, nous nous intéressons aux conditions d'installation des agriculteurs sur ce périmètre, y compris celles des exploitants qui auraient abandonné depuis le début de la mise en valeur du lotissement.

Cette recherche a pour objectif de mieux connaître les motivations des agriculteurs lors de leur installation, leurs attentes ainsi que les contraintes qu'ils ont rencontrées au fur et à mesure de leur implantation. De plus, on essaiera d'évaluer quelles sont, au départ, les chances des divers types de candidats.

1. HISTORIQUE

La municipalité de Sinnamary souhaitait permettre à des jeunes de Sinnamary de travailler sur leur commune d'origine. A la fin des années 70, le développement agricole est dans l'air du temps avec le Plan Vert; installer des jeunes dans l'agriculture à Sinnamary est donc une option possible. Avec le concours de la DDA (Direction Départementale de l'Agriculture), un programme de "fermes clé en main" est alors lancé par la Commune. Vergers d'agrumes et prairies étaient prévus ainsi qu'une unité de transformation des fruits en jus.

Nous retraçons ci-dessous les grandes étapes de ce programme d'aménagement de la Crique Toussaint.

1976: - début du "Plan Vert", programme de développement initié par l'Etat; la ferme AMVA (Association de Mise en Valeur Agricole) -au rôle de "ferme pépinière"- est créée sur la piste de St-Elie; l'idée du développeur est, à l'époque, d'installer autour de celle-ci des agriculteurs. La région de la Crique Toussaint fait partie de la zone d'extension prévue;

- une première prospection pédologique est effectuée par l'IRAT (Institut de Recherche en Agronomie Tropicale) sous convention avec la DDA, actuelle DAF.

1978: - une étude de factibilité d'assainissement est demandée à un bureau d'étude de Grenoble (SOGREAH), un pédologue de l'ORSTOM accompagne le chargé d'études pour une reconnaissance du terrain. L'étude paraît en février 1979.

1982-83: - la DDA fait prolonger la piste déjà existante jusqu'au fond de l'actuel lotissement.

Le projet d'aménagement agricole de la Crique Toussaint, retenu à l'époque du Plan Vert, est repris par la Commune qui bénéficie alors d'une dotation de la CNE (Caisse Nationale de l'Energie). La somme, initialement importante, est finalement répartie sur plusieurs communes; Sinnamary dispose de 2.500.000 F. Une partie de ce budget sert à la construction du collège de Sinnamary, le reste est affecté à l'aménagement de Toussaint.

A cette époque déjà, les idées du Plan Vert sont en partie remises en cause; c'est pourquoi l'aménagement à Toussaint se veut de type "clé en main". Le projet est "global" et envisage l'installation des jeunes sur des vergers de 3 à 5 ha; doit suivre un déforestation manuel au fond de la parcelle qui atteindra finalement, selon le projet, 12 ha environ de verger. Il est prévu que les zones déforestées soient plantées la première année en abattis, ce qui permettra aux jeunes de vivre de cette spéculation en attendant l'entrée en production du verger. L'aménagement de l'environnement, tant productif que domestique, est prévu: logement, électricité... matériel en commun, fourniture des intrants, encadrement, formation... débouchés assurés grâce à une usine de jus à construire sur place... Aucun financement n'est envisagé puisque "tout est apporté".

Comme le montre la suite de l'historique, très peu de ces prévisions se réaliseront.

La Commune souhaite que les installés soient des Sinnamariens d'origine, de moins de 35 ans, travaillant à temps plein sur l'exploitation.

La municipalité utilise également la DGE (Dotation Générale d'Equipement) pour financer une partie des travaux et prévoit d'affecter chaque année un budget à ce projet.

Nov.-décembre 1983, jvier. 1984: - une première tranche de 50 ha est déforestée avec un bulldozer à lame droite.

Mars-avril 1985: - le recrû est assez important déjà, 1 mètre selon des témoignages; l'IRFA (Institut de Recherche sur les Fruits et Agrumes) fournit des plants d'agrumes qui sont plantés par un agriculteur de Montsinery (maître d'ouvrage), sur environ 31 ha, à raison de 151 pl./ha (70% de limes, 15% de pamplemousses et d'oranges). Le coût est de 19.400 F par ha.

Juin 1985: - le choix des jeunes tarde un peu, semble-t-il, par manque de disponibilité de la mairie à ce moment-là. Le conseiller agricole du SUAD (Service d'Utilité Agricole et de Développement, Chambre d'Agriculture) est alors contacté pour servir d'intermédiaire entre les candidats et la municipalité. Dans un premier temps, il faut "sélectionner" 11 jeunes parmi la quinzaine de candidats potentiels s'étant présentés ou ayant été joints par le conseiller.

Celui-ci doit également accompagner les jeunes dans leur installation; avant l'attribution personnelle des lots, il leur propose de travailler sans plus tarder, en commun, au nettoyage du verger qui menace de disparaître sinon.

Juin 1985: - les lots sont attribués par tirage au sort; - chacun nettoie son terrain à l'aide d'outils fournis par la mairie: 1 tronçonneuse et 2 haches en commun, petit matériel individuel. L'accès est rendu difficile par la saison des pluies. Des bons d'essence sont fournis par la mairie. Le budget disponible pour l'aménagement du périmètre est de 60.000 F à l'arrivée des candidats, nous a dit un ancien attributaire (5.450 F/personne);

- par la suite, avec l'aide du Département, un service de car est mis sur pied mais les problèmes d'accès demeurent (pluies).

Mi-1985: - le nettoyage manuel du recrû sur plusieurs hectares semble une tâche gigantesque pour les jeunes.

De mi 85 à fin 1985: - devant les difficultés rencontrées par les jeunes et leur absence de ressources immédiates, la mairie leur alloue à chacun un "TUC" (Travail d'Utilité Collective). Cela ne suffit pas à retenir les plus découragés qui quittent le périmètre. Finalement, plusieurs défections s'étaient jusqu'à la fin de l'année;

- en septembre, un nouveau conseiller agricole remplace le précédent. Peu de temps après son arrivée, il préconise un deuxième passage du bull (le gyrobroyage n'est plus possible vue la taille du recrû), ainsi que l'achat de matériel en commun pour permettre aux jeunes d'entretenir leur verger.

Fin 1985: - le Plan Vert se révèle en partie comme un échec et un gouffre financier; les audits débutent partout en Guyane sur les exploitations du Plan Vert.

Janvier 1986: - le bull passe une deuxième fois (financé par la DDA) avec du retard, faute de trouver une entreprise disponible. Par contre, aucun matériel n'est acheté.

Courant 1986: - devant les défections, certains lots sont réattribués; cette fois la sélection est moins grande: plus de 35 ans autorisé, temps partiel autorisé...

- en mai 1986 une dernière réunion des attributaires a lieu à la mairie;

- sur les 1000 plants morts recensés par le conseiller, 250 sont remplacés par l'IRFA, chargé du suivi des vergers;

- une deuxième tranche de déforestation est effectuée sur 60 ha environ au Nord de la piste dans la zone de plaine (maîtrise d'oeuvre: DDA);

- la DDA présente une carte prévisionnelle d'aménagement; 23 lots sont prévus sur 520 ha: 170 ha de polyculture-élevage, 90 ha de verger-maraîchage, 115 ha de maraîchage, 95 ha d'élevage et 50 d'aquaculture.

1986-1987: - les légumes sont difficiles à écouler pour ceux qui en produisent en quantité, surtout les légumes maraîchers (les légumes-pays se conservent mieux).

Courant 1987: - le Conseil Régional annonce que l'installation d'agriculteurs ressort désormais de sa compétence; le CRIAR est créé (Comité Régional pour l'Installation et l'Aménagement Rural en Guyane). Ces installations doivent se dérouler dans le cadre du PIAR (Programme Intégré d'Aménagement Rural). Le lotissement de Toussaint étant par la suite pressenti pour devenir un "PIAR", la commune de Sinnamary considère qu'elle n'est plus concernée par Toussaint et se dessaisit de l'opération;

- aucune des autres réalisations prévues dans le projet initial ne sera effectuée ultérieurement (tranches suivantes de déforestation et plantation de verger...);

- La DAF (anciennement DDA) fait procéder à l'électrification du lotissement.

Janvier 1988: - à la demande de la Région, une étude pédologique est réalisée par l'ORSTOM. Celle-ci met en évidence les différents types de sols (à fortes, moyennes, faibles contraintes). La deuxième tranche de déforestation s'avère avoir été faite en grande partie sur des sols plutôt peu fertiles; la couverture en herbe est préconisée sur ces sols mis à nu.

Courant 1988: - la DAF fait procéder à la mise en herbe (maîtrise d'ouvrage: un agriculteur voisin de la zone);

- la Région parle d'une création de CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole), des réunions ont lieu avec les agriculteurs concernés, mais pour l'instant cette structure n'a pas vu le jour.

Courant 1989: - l'ORSTOM procède, en convention avec la Région, à une nouvelle étude pédologique sur le site, afin de repérer les extensions possibles du lotissement agricole en vue d'un éventuel PIAR.

En résumé, de 1976 à 1981 environ, c'est la naissance du projet de la Crique Toussaint, à l'initiative de la DDA, dans le cadre du Plan Vert.

De 1982 à 1986, le projet est repris par la Commune qui envisage un aménagement "clé en main". Les jeunes sont installés dans des conditions difficiles, des lots abandonnés sont réattribués.

Depuis 1987, la Région parle de reprendre le projet, seules des études pédologiques sont effectuées. La Commune n'intervient plus.

2. LES INSTALLATIONS ET LES PROJETS

2.1. PREMIERES ATTRIBUTIONS A DES JEUNES AGRICULTEURS

a) Situations familiales et objectifs

* Les jeunes installés par la Commune en juin 1985 sont tous originaires de Sinnamary ou arrivés très jeunes sur la commune pour 2 d'entre eux). Les 11 candidats comptent une seule femme. L'âge moyen est de 23-24 ans; si beaucoup d'entre eux sont célibataires sans enfant et habitent éventuellement chez la mère ou une soeur, plusieurs sont chargés de famille (3 mariés, 5 avec enfants à charge).

* La plupart d'entre eux ont pratiqué l'abattis avec les parents (ou vu pratiquer) dans leur enfance/adolescence. Un seul a, en arrivant, une formation scolaire agricole (CAPA et stages) 2 d'entre eux ont effectué des stages, (INRA), les autres n'ont pas de formation agricole véritable (un CAP d'artisan dans le lot). Aucun n'a eu jusqu'alors d'expérience professionnelle stable (travail sous forme de jobs), plusieurs sortent juste du service militaire.

* Beaucoup d'entre eux entendent parler du lotissement par le conseiller agricole et ils disent avoir été sollicités pour s'installer par son intermédiaire. Si l'un d'eux avait auparavant un projet d'installation (demande à la DDA -pour un terrain piste de St-Elie- laquelle lui a conseillé d'attendre plutôt la mise en place de Toussaint) et un autre vocation à l'agriculture par sa formation, dans l'ensemble "c'est une occasion à saisir" mais cela ne correspond pas à une volonté antérieure. Ils espèrent trouver là l'occasion de travailler à Sinnamary; le domaine de l'agriculture exerçant de surcroît un effet plus ou moins attractif selon le cas:

- "ça permet avant tout de manger" (sécurité),
- "ça permet d'être indépendant",
- je connais déjà un peu car "j'ai été élevé là-dedans" (facilité formation),
- "on nous donne tout clé en main" (facilité subvention).

b) Difficultés du travail et absence de revenu

* Les jeunes résident à Sinnamary, au bourg en général, et se déplacent jusqu'à Toussaint par leurs propres moyens: la plupart en deux-roues (bicyclette, vélomoteur, moto) mais certains à pied. Par la suite, le service de car mis en place leur permet le transport (2 F de contribution par trajet) mais vu l'état de la piste de Toussaint, ils sont déposés avant le lotissement.

Des bons d'essence (50 F/semaine, 10 l environ) leur sont distribués pendant 2 mois au lieu d'une année prévue initialement.

Pour tous l'accès aux parcelles paraît long et pénible (5km sur la RN1 vers Iracoubo, 8km de piste dont 2 sur celle de St-Elie).

* Les parcelles, de 3 à 5 ha, attribuées par tirage au sort, sont très sales (1 mètre de broussaille: mauvaises herbes et recrû forestier). Les jeunes, sous les encouragements du conseiller agricole qui les accompagne régulièrement, s'attaquent au nettoyage manuel de leur verger, à l'aide de sabre, houe, pelle, pioche distribués à chacun par la mairie. La plupart des jeunes ne possèdent aucun matériel personnel (l'un d'eux a acheté une tronçonneuse, ainsi qu'une débroussailleuse inopérante dans cette haute végétation).

Rares sont ceux qui font de l'abattis alors, comme le prévoyait le programme (vente des produits de l'abattis fournissant de la trésorerie en attendant l'entrée en production du verger); ils plantent au plus quelques légumes sur les andains (arbres poussés par le bulldozer à la limite de la forêt, au fond des parcelles de verger, puis brûlés).

* Ils n'ont pas de carbet sur le terrain pour s'abriter de la pluie ou du soleil; plus tard, ceux qui resteront construiront un abri voire une maisonnette pour certains.

* Les jeunes vont en général travailler seuls (l'un d'eux est accompagné de son petit frère, un autre fait appel rapidement à un Haïtien et travaille en dehors). Peu d'échanges ou de solidarité semble exister alors entre eux, ils sont aussi démunis les uns que les autres.

* Au cours de cette période "d'installation", la mairie attribue à chacun d'eux un "TUC" soit 1000,80 F/mois ce qui constitue pour ces jeunes leur seule source de revenu (dépenses de base pour vivre: nourriture, logement, etc... argent de poche... mais aussi investissement sur "l'exploitation"...). En effet, quasiment aucun d'entre eux ne dispose de fonds personnel en dehors de l'aide que la famille peut apporter -pour les plus avantagés. Les quelques achats, mobylette, débroussailleuse, ont éventuellement tout absorbé. Le "TUC" sera attribué pendant 4 mois à ceux qui persévéreront (un an prévu pour permettre d'attendre la récolte de l'abattis envisagé).

Finalement, devant les conditions difficiles du travail (accès laborieux au lieu de travail, sabrage d'une haute végétation sur 3-4 ha) et surtout l'absence de revenu immédiat, l'absentéisme augmente jusqu'à l'abandon pour nombre d'entre eux.

A ce moment-là, divers problèmes ne se seront même pas encore posés: titre foncier, commercialisation...

* On doit mentionner également l'existence d'un projet d'installation en dehors des lots "clé en main", sur plus grande surface (50 ha prévus), par un jeune agriculteur déjà installé à Sinnamary dans le cadre du Plan Vert (projet d'agrandissement donc).

Cependant faute de moyens et compte tenu des difficultés de l'agriculture guyanaise à ce moment-là, seuls 10 ha ont été défrichés, sans suite.

2.2. NOUVELLES ATTRIBUTIONS DES LOTS ABANDONNES

Devant les défections importantes (seuls 3 jeunes restent sur le terrain en 1986), la mairie attribue les lots vacants à d'autres candidats, aux caractéristiques moins restrictives cette fois: plus âgés, temps partiel autorisé...

a) Situations familiales et objectifs

* Entre 1986 et 1987, 7 nouvelles personnes, dont une femme, se voient attribuer un lot sur le périmètre. Ce sont des Sinnamariens d'origine et d'âge moyen 45 ans; quasiment tous sont chargés de famille et en général mariés.

* Tous ont pratiqué l'abattis avec leurs parents et dans l'ensemble ils ont déjà une expérience agricole personnelle (abattis en "occupant sans titre", élevage à proximité de la maison, etc...) mais pas de formation agricole scolaire ni pour adulte (sauf une épouse d'attributaire: formation scolaire agricole élémentaire).

* Cinq d'entre eux pratiquaient plus ou moins l'agriculture mais dans des conditions limitantes à leur yeux: exigüité des surfaces, savanes infertiles, vols nombreux car proximité de la route... et aspiraient à de nouvelles conditions pour poursuivre cette activité. D'autre part, plusieurs ont mentionné l'envie de se reconvertir dans l'agriculture parce que "c'est la seule solution valable à leur âge" (en particulier après des années de travail sur les chantiers). Finalement, tous présentent l'agriculture comme une activité aux avantages nombreux: loisir, proximité de la nature, consommation de produits de qualité, dépenses alimentaires réduites, éventuellement complément de revenu grâce aux ventes occasionnelles.

RESUME DES CONTRAINTES RENCONTREES
PAR LES JEUNES AGRICULTEURS
LORS DE LEUR INSTALLATION A TOUSSAINT

* Difficultés matérielles:

- problème des moyens de transport: distance au lotissement, mauvais état de la piste et absence de moyen de locomotion, aller jusqu'à Toussaint est une épreuve (beaucoup de temps perdu et de fatigue);
- problème du travail, main d'oeuvre, mécanisation: verger très sale et manque d'outils, les surfaces à nettoyer paraissent trop importantes aux jeunes;
- problème de revenu: pas de revenu immédiat et pas de fonds personnels or les jeunes ont, pour beaucoup d'entre eux, des charges (loyer, téléphone, crédit, famille, etc.), le besoin de ressources immédiates les pousse dans l'ensemble à la recherche d'un emploi salarié.

* Atmosphère démobilisante:

- problème des "promesses": le terme "clé en main" laissait supposer que tout serait apporté, or les réalisations n'ont pas été à la hauteur des promesses, beaucoup de jeunes ont été déçus et démoralisés par l'effort à fournir pour atteindre ce qu'ils espéraient.

* * * * *

Remarque 1: les candidats n'ont pas eu le choix de la parcelle, ni le choix des spéculations; pour nombre d'entre eux, ils n'avaient pas particulièrement de projet agricole mais l'occasion s'est présentée à eux. Compte tenu de leur origine rurale (une certaine expérience, à leur yeux, de l'agriculture) et des promesses, l'opportunité paraissait bonne.

Remarque 2: bon nombre de candidats se sont plaints de la mauvaise qualité des sols; plutôt que la qualité en elle-même (cf. B.BARTHES - Cartographie des sols et problèmes d'aménagement du périmètre Crique Toussaint - ORSTOM, Cayenne, 1988, p. 21), on peut penser que c'est le manque d'entretien qui est à mettre en cause pour expliquer les difficultés de croissance du verger. Cependant, les passages répétés d'engins ont provoqué une certaine compaction du sol en surface qui entrave l'enracinement des arbres.

Remarque 3: bien qu'importants, un certain nombre de problèmes n'ont pas eu le temps de se poser, foncier-formation-débouchés...

Avoir une parcelle à Toussaint est pour eux une réponse à leur quête d'un terrain; d'autre part, plusieurs sont sensibles à l'économie occasionnée parce que le déforestation est déjà effectué.

b) Travail à temps partiel et complément de revenu

* Ces candidats de la deuxième vague résident à Sinnamary sauf un à Cayenne. Les 3 les plus présents sur le terrain disposent d'un véhicule (de tourisme ou bâché), les autres de deux-roues ou d'aucun véhicule ce qui participe peut-être, pour ces derniers, à leur défection.

* Aucun ne travaille à temps plein sur l'exploitation, certains y viennent en famille, presque tous ont recours à de la main-d'oeuvre extérieure (Haïtiens à la tâche, entreprise...), l'entraide ne semble pas très grande. Ceux qui n'ont pas d'emploi stable visent éventuellement l'activité à temps plein à l'avenir, s'il est possible d'en vivre.

* Hormis le lot attribué en plaine, entièrement planté par l'intéressée et choisi par elle, les autres comportent quelques hectares de verger "clé en main" plus ou moins en état, que la mairie a attribués aux candidats, sans leur en laisser le choix. Ces vergers repris ont été replantés le cas échéant par les agriculteurs (en général en diversifiant et plutôt par des espèces créoles: cocotiers, manguiers...). Tous, sauf un, font de l'abattis ou des légumes dans le verger ou derrière, et ont planté de l'herbe.

Aucun de ces agriculteurs n'est mécanisé (mis à part du petit matériel éventuellement: débroussailleuse...) et ils ont recours à l'extérieur pour nettoyer les vergers (gyrobroyage).

Un seul a construit un petit abri (un toit de tôle).

On note que 4 d'entre eux ont des bovins mais ailleurs qu'à la Crique Toussaint (bourg, autre terrain) et 3 des porcins et de la volaille, ailleurs également. Finalement, en dehors de leur présence ou non sur le périmètre, tous ont en projet de faire de l'élevage bovin sur ce qui sera "leur" terrain (Toussaint pour 2 ou 3 d'entre eux, ailleurs éventuellement pour ceux qui ont plus ou moins abandonné le lotissement).

* Ces agriculteurs n'ont bénéficié d'aucune aide et c'est grâce à leurs apports personnels (autre revenu) qu'ils investissent sur le terrain.

Les prêts ou subventions seraient les bienvenus (achat de véhicule, de machines, éventuellement d'engrais ou de plants ou encore travaux de défrichage, nettoyage) mais les attributaires savent qu'on leur a "donné" un terrain et que rien d'autre n'était promis. Un seul s'est plaint de ce que les jeunes aient bénéficié "de tas de choses" et pas lui. L'annonce d'une éventuelle création de CUMA, non suivie d'effet, a achevé de désillusionner certains agriculteurs qui pensent ne devoir compter que sur eux et donc être condamnés à "végéter".

RESUME DES CONTRAINTES RENCONTREES
PAR LES AGRICULTEURS "NON JEUNES"
LORS DE LEUR INSTALLATION A TOUSSAINT

* Niveau élevé des dépenses, faibles moyens:

- les aides publiques sont nulles;
- les sommes nécessaires à une activité agricole correcte sont élevées pour des ménages;
- les rentrées (ou produit de l'exploitation) sont faibles, l'activité n'est pas vraiment rentable;
- la mécanisation n'est pas possible faute de moyens suffisants.

* Statut du foncier non régularisé:

- aucun titre n'étant attribué, les candidats hésitent à investir à long terme ou dans ce qu'ils ne pourront pas récupérer (immobilisations) en cas de départ forcé; les expulsions faites par le CNES dans les années 60, ont rendu méfiante la population de Sinnamary.

* Conditions peu favorables de l'environnement:

- physique: piste dégradée, problème d'approvisionnement en eau;
- économique: éloignement des centres de consommation, faible prix à la production;
- humain: peu de solidarité, sensation d'isolement.

* * * * *

Remarque 1: les objectifs de ces installations étant variés et et n'étant pas toujours professionnels, les contraintes ne s'expriment pas avec le même degré pour chacun.

Remarque 2: un premier type d'obstacles se présente aux agriculteurs, c'est la mise en place d'un appareil de production opérant (problèmes liés au milieu physique et à la technicité ainsi qu'au foncier et au financement); une fois la production assurée, d'autres difficultés peuvent surgir liées à l'environnement économique et commercial (problèmes d'éloignement, de débouchés et de niveau des prix).

Remarque 3: face aux attermolements des différents responsables du développement un certain désabusement s'est installé en particulier auprès de ceux qui espéraient plus ou moins pouvoir être soutenus pour un passage à temps plein de leur activité agricole.

* Le problème des débouchés se pose de manière différente selon les cas:

- ceux qui n'ont encore rien produit pensent qu'il n'y a pas de problème pour vendre; "il faut se débrouiller, aller à Cayenne, à Kourou" (même s'ils n'ont pas de véhicule pour l'instant...);
- ceux qui produisent en faible quantité pour leur autoconsommation principalement, trouvent à vendre leur surplus à Sinnamary;
- l'une des familles a essayé le maraîchage à plus grande échelle (plusieurs centaines de kilo de concombres à vendre par mois) mais s'est heurtée au problème de la vente des produits ("même à 3 F/kg");
- la personne résidant à Cayenne semblerait trouver des débouchés, il lui est sans doute plus aisé -sur place- d'écouler ses produits; de plus le temps qu'elle passe à la vente est peut-être plus important que celui passé sur le terrain (recours à de la main-d'oeuvre salariée): ce peut être un choix judicieux.

On peut envisager dans ce cas, comme pour les jeunes, les contraintes à l'installation mais les termes du problème se posent différemment. Les "installations" ne se sont pas a priori faites dans une optique professionnelle: la mairie a autorisé des personnes à occuper des parcelles vacantes pour y pratiquer le type d'agriculture qu'elles voulaient sans autre aide. On constate cependant que plusieurs de ces attributaires souhaiteraient exercer l'agriculture à temps plein "si c'était possible", c'est-à-dire grâce à des aides publiques. Quelques-uns espèrent se rapprocher le plus possible du temps plein petit à petit, en utilisant toutes leurs disponibilités (temps libre, ce qui reste du revenu après les dépenses courantes...) sur leur exploitation.

3. EVALUATION DU PROJET D'AMENAGEMENT

3.1. BILAN DES REALISATIONS

* Sur 11 lots prévus au départ, 17 personnes se sont succédées (3 personnes sur certains lots):

- 11 "jeunes" lors d'une première attribution en 1985 dont 2 entretiennent encore le verger en 1989 (maraîchage ou poulailler en plus et abattis); l'un d'eux a un emploi extérieur (employé communal), l'autre travaille avec ses parents commerçants qui eux-mêmes aident leur fils (financement, main-d'oeuvre). Mais leur présence future sur le périmètre n'est pas assurée: l'un d'eux souhaite éventuellement s'installer ailleurs à l'avenir (mauvaise qualité du sol à Toussaint selon lui); l'autre personne se demande si elle va poursuivre son activité maraîchère ou ne plus s'occuper que du verger, elle a également des projets hors agriculture.

PREMIERES INSTALLATIONS

Résumé des caractéristiques initiales des
10 attributaires enquêtés

11 lots prévus/ 11 jeunes installés en 1985 (une femme)/ 8
lots abandonnés (non compris un candidat à l'installation
hors verger clé en main -abandon également)

AGE MOYEN: 23-24 ans (moins de 35 ans)

LIEU DE NAISSANCE (ou arrivée en bas âge): Sinnamary

ORIGINE/FORMATION: 9 originaires du milieu rural/ 1 CAPA

ANTECEDENT: 2 au service militaire/ 8 sans emploi fixe
tous sans expérience agricole personnelle

* * * * *

DEUXIEME ATTRIBUTION DES LOTS

Résumé des caractéristiques initiales des
6 attributaires enquêtés

5 lots clé en main attribués à 6 personnes et 1 parcelle en
dehors du lotissement clé en main attribuée à une personne
(femme).

AGE MOYEN: 45 ans

LIEU DE NAISSANCE: Sinnamary

ORIGINE/FORMATION: 6 originaires du milieu rural/ 1 épouse
de candidat avec une formation scolaire
agricole élémentaire

ACTIVITE NON AGRICOLE: 1 sans activité/ 3 fonctionnaires ou
assimilés/ 1 boucher le samedi/ 1 en "job"

ANTECEDENT: 3 sur chantiers/ 3 fonctionnaires et assimilés
6 ont eu une expérience agricole personnelle
(dans des conditions limitantes).

Finalement, un seul de ces jeunes a travaillé à temps plein sur son exploitation (maraîchage) mais n'ayant droit à aucune aide, faute de titre foncier, il lui a été difficile de poursuivre; la mairie lui a alors trouvé un emploi.

Une troisième personne se considère toujours comme présente sur le terrain mais elle fait des jobs à l'extérieur et limite son activité à la culture de quelques ananas, faite par un Haïtien (pas d'entretien du verger); on peut considérer son activité comme très ralentie.

- 6 nouveaux attributaires entre 86 et 88, dont 2 entretiennent encore le verger en 1989 et ont installé un système diversifié: abattis, légumes, herbe... Ils envisagent également d'installer des bovins.

Un troisième est en voie d'abandon pour un problème de ruissellement (forte pente et tassement du sol) et par hésitation à investir des moyens personnels limités sur un terrain dont la propriété n'est pas acquise.

Tous ont une source de revenu extérieur.

- En plus de ces 17 personnes, une autre ("non jeune") s'est installée en dehors de la zone "clé en main" et a planté verger, herbe et abattis; elle est toujours présente sur le terrain en 1989 et occupe un emploi salarié. Contrairement à tous les autres, elle réside à Cayenne.

- De plus, un jeune devait être installé hors verger clé en main, le projet a été abandonné en cours de déforestation.

* L'entretien des vergers est en grande partie assuré par un voisin mécanisé (recours à du travail extérieur).

* Les productions dégagées sont faibles: la plupart des arbres "clé en main", faute d'entretien au début, sont encore petits, quelques-uns ont porté en 1988 (quelques dizaines de kilos au total). Le produit de l'élevage de volaille est écoulé sur Sinnamary (de l'ordre de la centaine de têtes). Plusieurs unités maraîchères ont existé puis cessé faute de débouchés ou d'eau, la dernière et jusqu'à présent la plus prospère est peut-être en voie d'abandon (découragement). Les abattis produisent pour nourrir les familles concernées (5 environ) et les surplus sont vendus à Sinnamary ou à Cayenne (un cas essentiellement). Quelques ananas sont produits également.

Finalement, les jeunes bien qu'attachés à leur terrain semblent devoir modifier à l'avenir leur système d'exploitation au gré des opportunités (diversification par une activité para-agricole, recherche d'autre terrain, rentrée d'argent...). Ils restent essentiellement 3 "non jeunes" en position plus ou moins ferme: activité agricole à temps partiel financée par les revenus extérieurs, en phase de croissance possible (nouvelles plantations de fruitiers, tentative de mettre des bovins sur les parcelles...).

Après une phase d'installation pour les uns et les autres et des tentatives diverses, on constate 2 types de comportements: une certaine stabilité s'instaure, l'activité agricole se maintient mais avec en parallèle un autre emploi, ou alors les conditions à Toussaint ne satisfaisant pas les attributaires (isolement, mauvais sols, absence d'aide...), ils abandonnent leur lot, soit pour chercher ailleurs de meilleures conditions, soit pour renoncer à l'agriculture.

	"jeunes"		"non jeunes"	
	clé en main	non c.e.m.	clé en main	non c.e.m.
total installations de 1985 à 1988	11	1	6	1
abandons	8	1	3	0
syst. en voie de ralentissement	1	-	1	-
restent en place	2	-	2	1

Tableau récapitulatif des installations à Toussaint

3.2. COMPARAISON DES POPULATIONS "TOUJOURS EN PLACE" ET "AYANT ABANDONNE"

Il semble intéressant de chercher les raisons qui ont poussé certains à abandonner et d'autres à persévérer, afin de mieux connaître les chances de réussite d'un candidat à l'agriculture.

Les résultats énoncés ci-après sont à prendre avec précaution puisque l'échantillon n'est pas très grand et que la population est hétérogène: "jeunes installés clé en main" et "non jeunes installés dans d'autres conditions" et par conséquent, tant parmi ceux qui ont abandonné que ceux qui sont toujours présents, les conditions d'installation -donc les contraintes- sont différentes.

La population est par ailleurs homogène à certains points de vue et divers critères n'autorisent pas ici la distinction entre les 2 groupes (abandon/toujours présents) tels que:

- l'origine et le lieu de résidence (quasiment tous sont originaires de milieu rural, de Sinnamary et résident à Sinnamary);

RESUME DES PROJETS INITIAUX DES ATTRIBUTAIRES
(selon leurs déclarations)
ET DEVENIR

* Premiers attributaires: "jeunes"

.Projet professionnel: 4 / devenir:- 2 toujours en place
(à temps partiel)
- 1 à tps plein agricole
(ailleurs)
- 1 autre branche

.Projet de mi-temps ou
tps plein à moyen terme: 2 / devenir: 2 abandons

.Opportunité de s'installer: 3 / devenir:- 2 abandons
- 1 au ralenti

* Deuxièmes attributaires: "non jeunes"

.Plein temps si possible / devenir:- 2 abandons
ou act. principale : 4 / - 2 activité secondaire

.Activité secondaire: 2 / devenir:- 1 abandon
- 1 au ralenti

- la formation agricole scolaire ou professionnelle (aucun quasiment n'en a initialement).

Cependant, plusieurs points sont remarquables:

- situation familiale: on note 2 personnes mariées sur 7 parmi les abandons et 4 personnes mariées sur 5 au sein des "toujours présents"; il serait donc possible que le fait d'être seul soit un handicap pour réussir dans l'agriculture;

- transport: parmi les "abandons", pas de véhicule (4 à pied, 4 en deux-roues); pour les "toujours présents", 3 camionnettes et bâchée, 2 voitures (par contre l'équipement agricole n'est pas distinctif: personne n'est mécanisé); il semble probable que l'absence de véhicule motorisé soit un empêchement à l'activité agricole, le véhicule constitue un outil de travail (ici surtout au titre de moyen d'accès au lieu de production, il s'avère nécessaire aussi pour le transport des produits);

- antécédents agricoles et projets: dans l'ensemble les jeunes à leur arrivée n'avaient pas véritablement d'expérience agricole personnelle, voire professionnelle tout court, ni de projet agricole sauf 3 d'entre eux:

- . 1 par formation,
- . 1 avait déjà demandé un terrain,
- . 1 autre après avoir tenté sa chance dans un autre secteur sans succès, pensait faire de l'agriculture; sur ces trois-là 2 sont encore présents.

On note qu'un autre jeune est finalement actuellement dans l'agriculture mais ailleurs qu'à Toussaint.

Par contre, tous les plus anciens y compris ceux qui ont plus ou moins abandonné avaient déjà une expérience personnelle agricole (en occupant sans titre pour plusieurs) et recherchaient déjà un terrain.

Finalement, le fait d'avoir déjà pour projet de faire de l'agriculture ou de l'avoir déjà pratiquée à titre personnel semble être au départ une garantie de plus grande réussite, il y a quand même des abandons dans ce cas aussi;

- financement: les "anciens" ont une autre source de revenu (2 abandons sur 5 candidats); parmi les jeunes aucun n'avait véritablement de fonds si ce n'est l'un d'eux grâce à l'aide de ses parents, et qui est toujours présent. Il semble de toute façon clair que sans apport personnel et en l'absence de financement public, il est difficile d'être agriculteur à part entière vu le niveau des investissements requis. Seule l'activité agricole secondaire paraît possible si l'on en croit les observations;

- âge: il est délicat de conclure ici à l'influence de l'âge sur la probabilité d'abandon.

En effet, proportionnellement plus de "jeunes" ont abandonné mais les conditions d'installation n'ont pas correspondu aux attentes, d'où probablement le plus grand nombre de défections.

- objectifs annoncés: ils ne semblent pas vraiment distinguer les 2 populations:

	"abandons" (10)	"tjs présents" (5 au total)
indépendance	1	1
cplt. de revenu	1	2
par formation	1	0
se recaser (âgé)	1	1
rev. principal ou nourrir la fam.	4	1
loisir	1	0
rester à Sinnam.	1	0

Objectif principal annoncé par les enquêtés

On remarque tout de même que ceux qui attendaient un revenu principal de l'agriculture sont plus nombreux à avoir abandonné.

Quant au "choix" du périmètre, il s'est présenté aux jeunes comme une opportunité (à la limite "on leur a demandé s'ils ne voulaient pas faire de l'agriculture") et il y a eu proportionnellement plus d'abandons que pour les anciens, pour qui il s'agissait d'une démarche ; ce qui n'a pas empêché des départs parmi ces derniers -en moindre proportion certes. Les conditions initiales différentes ne permettent cependant pas de conclure formellement à l'importance de la motivation à exercer à Toussaint, bien qu'on puisse en faire l'hypothèse.

On doit faire remarquer que ceux qui sont toujours présents ont dans l'ensemble une activité liée à la commercialisation (vendent pour d'autres personnes également, ont une boucherie, une épicerie...). On note aussi qu'ils ont diversifié leur système de production ou souhaiteraient le faire dès que leurs "moyens" le permettraient.

En conclusion, les attributaires toujours présents sont plus fréquemment mariés, ont plus fréquemment un véhicule et des fonds personnels; il semble que plus le projet d'installation est ancien et assorti d'une certaine expérience, plus les candidats persévèrent sur le terrain.

3.3. REFLEXIONS A PROPOS DE L'AMENAGEMENT DE LA CRIQUE TOUSSAINT

Comme dit précédemment dans l'historique, le projet d'aménagement de la Crique Toussaint issu de l'époque "Plan Vert" est repris par la commune de Sinnamary au début des années 80. L'objectif de la mairie est alors de donner du travail à des jeunes de Sinnamary. Des crédits inopinés permettent de concrétiser l'aménagement, jusqu'alors simple projet. L'option choisie est celle du "clé en main".

* Plusieurs types de difficultés apparaissent au cours des réalisations, qui concernent le projet d'un point de vue global.

- Un premier élément a considérablement compromis le bon déroulement du programme: les budgets disponibles ont finalement été insuffisants; ils auraient éventuellement permis la mise en place d'une exploitation clé en main mais en aucun cas celle d'un lotissement. Finalement, au lieu du complexe agricole envisagé (plusieurs unités de production, usine de transformation...), c'est "une forêt clé en main", comme l'a dit un enquêté, que les jeunes ont trouvée.

Les candidats ne pouvaient alors plus compter que sur eux-mêmes pour créer une véritable exploitation; or aucun n'était préparé à cette éventualité, ni financièrement ni moralement.

- Le projet ne paraît pas avoir été sinon bien conçu du moins bien suivi. En effet, dès le début une certaine désarticulation semble régner: Commune et DDA sont co-responsables du programme mais il semble manquer à la Commune une personne compétente en matière d'aménagement agricole. C'est pourquoi on sent que la municipalité s'en est remise "aux techniciens"; mais les différentes opérations ont été déléguées à des intermédiaires non concernés par le projet (IRFA, agriculteur de Montsinery...).

Finalement, à aucun niveau, il n'y a eu une personne chargée du suivi et de l'application du planning. Il a manqué un chef de projet qui aurait à la fois centralisé et coordonné les informations et fait appliquer les prévisions du calendrier d'aménagement.

- La question du foncier n'a pas été résolue: les terrains bien qu'aménagés par la Commune sont restés propriété de l'Etat. Aucune demande individuelle de titre foncier n'a été faite puisque la question devait être résolue collectivement (par la Commune puis par la Région). De plus, les candidats s'étant adressés, pour "avoir un terrain", à la mairie qui le leur a attribué, c'est avec confiance qu'ils occupent leur parcelle: "c'est à nous puisque la mairie nous l'a donné".

En conséquence, aucun agriculteur n'a pu bénéficier d'aides publiques, faute de titre.

- En relation avec le choix du type "clé en main", d'autres inconvénients apparaissent qui touchent cette fois à l'implication des futurs agriculteurs. Ceux-ci n'ont à aucun moment été associés à la mise en place des exploitations (en travaillant par exemple à la préparation du terrain ou en participant à la plantation). Aucun apport personnel ne leur a été demandé; ils n'ont été impliqués ni dans la conception ni dans la réalisation du projet. Il semble que cela n'ait pas contribué à leur motivation.

- Une autre série de difficultés est à imputer au choix des candidats. Selon nos informations, la formation des jeunes au métier d'agriculteur était initialement prévue dans le "clé en main". Mais en-dehors des problèmes qui ont rendu impossible cette formation (budget insuffisant, mauvaise coordination...), on doit faire remarquer que les jeunes n'avaient pas vraiment de projet agricole à l'arrivée sur le périmètre; certains ont même été contactés (par la mairie, le conseiller).

Or ce qui est proposé, c'est de devenir chef "professionnel" d'exploitation, c'est-à-dire chef d'entreprise. La motivation personnelle paraît être un facteur probable de réussite, pourtant il n'a guère été tenu compte de cette motivation dans le projet.

- D'autre part, la Région a manifesté en 1987 l'intention de reprendre éventuellement à son compte l'aménagement de Toussaint. La Commune de Sinnamary n'étant alors plus intervenue et la Région n'ayant finalement accompli aucune réalisation concrète, l'aménagement est resté au point mort.

Là encore, c'est un manque de coordination qui ressort, préjudiciable à l'image de marque des instances concernées. Dans ce contexte, les agriculteurs sont démotivés et il est probable qu'ils ne répondront pas favorablement ni de manière empressée à de nouvelles sollicitations: leur "dynamisme" semble entamé.

- Plusieurs points sont également à signaler au niveau technique: le sol a été laissé à nu, exposé aux agressions climatiques qui favorisent sa dégradation; de plus l'envahissement par les adventices et la croissance du recrû sont d'autant plus rapides dans ce cas.

La plantation des fruitiers s'est faite plus d'un an après la déforestation, ceux-ci se sont donc trouvés en situation de compétition sévère avec des tiges (mauvaises herbes, espèces forestières) déjà vigoureuses.

* Rappelons ici que diverses contraintes se sont manifestées cette fois non plus du point de vue du projet global, mais du point de vue des agriculteurs.

- Il s'agit en particulier du problème de l'accès (éloignement, usure des véhicules...), celui de l'abri (qui permet de se reposer au frais...), celui du revenu (il faut manger tous les jours...) et de la trésorerie (le travail agricole occasionne des dépenses quotidiennes...).

- Enfin, la taille des parcelles semble avoir été trop importante pour un début, c'est-à-dire dans une phase d'installation où l'agriculteur a beaucoup de préoccupations: construction d'un carbet, nettoyage des débris du déforestation, nouvelles plantations, etc.; et ce d'autant plus qu'il travaille manuellement.

- D'autres points importants ne se sont pas posés faute d'avancement suffisant des installations: formation, problèmes techniques (phytosanitaires, de conservation...), commercialisation...

Enfin, plusieurs thèmes se dégagent de cette analyse:

- le projet de la Crique Toussaint a pâti de la multiplicité des interlocuteurs qui ont été impliqués dans sa conception et sa réalisation, car aucun coordinateur n'a été nommé;

- les budgets disponibles n'ont pas été à la hauteur des prévisions, compromettant toute la réalisation;

- les inconvénients de l'option "clé en main" ne semblent pas avoir été perçus a priori; les mesures pour parer à ceux-ci n'ont donc pas été prises;

- le choix des candidats n'a pas suffisamment tenu compte de leurs motivations et de leur combativité.

Dans l'ensemble, il ressort que les difficultés à réaliser un aménagement d'une telle ampleur ont été minimisées ou méconnues, et que l'entreprise a souffert d'une préparation insuffisante.

Ces difficultés d'ordre global ont eu des répercussions à l'échelle des individus, s'ajoutant à leurs faiblesses propres.

4. LES PROJETS D'INSTALLATION DE NOUVEAUX CANDIDATS

A Sinnamary, des candidats se présentent régulièrement à la mairie, auprès du conseiller agricole ou de professionnels locaux (syndicalistes...). Actuellement, la vice-présidente du CCJA (Centre Communal des Jeunes Agriculteurs) recueille avec l'accord de la mairie les coordonnées de nouveaux demandeurs de terrains; il pourrait y avoir élaboration d'un projet d'installations groupées (à Corossony?).

Auparavant, l'ouverture de Toussaint avait suscité l'intérêt de candidats à l'installation; ceux-ci étaient dirigés vers le conseiller agricole de Sinnamary. Nous en avons enquêté 5 sur 7 indiqués par celui-ci. Bien qu'il ne s'agisse pas d'installation à proprement parler et que l'échantillon enquêté ne soit pas forcément représentatif des candidats possibles, cette recherche permet de compléter les éléments d'un "bilan-Crique Toussaint". En effet, à travers les motivations annoncées, on peut définir des candidats-types et établir un pronostic de leur éventuel comportement futur en tant qu'agriculteur.

4.1. SITUATIONS FAMILIALES ET PROFESSIONNELLES

* Les personnes interrogées, dont une femme, ont entre 23 et 35 ans - 30 ans en moyenne (lors de leur demande) presque tous sont mariés.

* 2 sont originaires de Sinnamary, 1 de St-Laurent, 1 de Cayenne, 1 de Martinique. 1 seul n'est pas issu de milieu rural. 3 ont une formation agricole (200 heures...) et 2 occupent actuellement un emploi dans l'agriculture.

* 2 seulement résident actuellement à Sinnamary, les autres dans l'Ile de Cayenne. L'un d'eux a une bâchée, 2 autres une voiture, un autre une mobylette, le dernier pas de véhicule.

* Un seul demandeur est actuellement agriculteur indépendant -installé par le Plan Vert-, il a travaillé à temps plein pendant plusieurs années mais occupe un mi-temps hors agriculture depuis six mois.

4.2. CARACTERISATION DES PROJETS

* Les demandes de ces 5 personnes pour Toussaint se sont échelonnées entre 86 et 88; 3 d'entre elles avaient des projets antérieurs (1975, 1981, 1983) et recherchaient déjà un terrain agricole auparavant. 2 d'entre elles ont actuellement des demandes en cours, ailleurs qu'à Toussaint, y compris à titre individuel (demande de concession ou bail aux services fiscaux).

* Les projets sont divers:

- 2 d'entre eux (actuellement dans l'agriculture déjà) ont des projets professionnels d'agriculture à temps plein (verger-maraîchage, vivrier-élevage d'embouche).

L'un d'eux, non guyanais, a été ouvrier agricole puis chef de plantation et souhaite maintenant s'installer à son compte, sans aide publique, et avoir une exploitation prospère et rentable. Son projet peut être qualifié "d'entreprise agricole".

L'autre candidat installé ailleurs par le Plan Vert, trouve son désir "d'indépendance" satisfait dans sa condition d'agriculteur.

Il estime travailler actuellement dans de mauvaises conditions d'environnement et voudrait simplement changer de cadre à son exploitation (moins d'isolement, meilleur terrain...).

- Une personne (fonctionnaire) veut "se bâtir une campagne, légumes, fruits, petit élevage..., tant qu'elle est jeune et pouvoir en profiter plus âgée"; elle économise déjà chaque mois une somme à cet effet ("j'adore investir"), elle pense mettre sur le terrain un gardien, ou de la famille âgée à elle. Cette candidate se heurte depuis 1975 à la difficulté de trouver un terrain vacant qui lui convienne. Elle accepterait de s'installer n'importe où mais sur une concession ("propriété").

Son projet est de type "activité secondaire" avec une connotation "d'investissement actif, constructif" (ne pas laisser dormir l'argent mais l'utiliser à construire quelque chose d'utile, agréable, rentable...).

- Les 2 autres, originaires de Sinnamary, ont des projets plus flous: se monter petit à petit, à temps partiel ou éventuellement à temps plein s'ils en ont les moyens. L'un, le plus âgé, actuellement à Cayenne, semble avoir un projet plus mûri que le plus jeune: le premier a fait en prévision un stage de 200 heures, met de l'argent de côté pour s'acheter un véhicule, le second actuellement à Sinnamary, mais absent de la commune lors des attributions de 1985, pense avoir alors "raté l'occasion". Ces 2 postulants ont parlé d'élevage.

Leur projet semble celui de "ruraux attachés à leur terroir" souhaitant pérenniser une activité qu'ils affectionnent (à temps plein ou à défaut, à temps partiel).

* Le problème du foncier a été mentionné 2 fois, par les 2 candidats les plus avancés dans la recherche d'un terrain personnel. Ils sont attachés à la "garantie" du foncier (titre officiel...).

les 2 Sinnamariens sont proches de leur "berceau" et pensent peut-être qu'à ce titre, ils ne leur sera pas refusé un bout de terre inoccupée.

L'installé du Plan Vert n'a sans doute pas connu la difficile quête du terrain (attribution directe).

* A part le projet de "campagne" (qui curieusement nécessiterait peut-être le moins de fonds), les autres projets restent assez imprécis quant au financement. Les apports personnels semblent limités, l'un d'eux parle de maraîchage comme source de trésorerie.

* Les aspects techniques sont évoqués 2 fois: "il faut connaître les apports à donner à la terre" (expérience personnelle confirmée ici), "le plus important, c'est les conseils" (attente d'encaîrement dans ce cas). Le problème de l'équipement (mécanisation...) ne semble pas être une préoccupation, par contre celui du véhicule est envisagé par ceux qui n'en ont pas.

PROJETS D'INSTALLATION

Résumé des caractéristiques des 5 candidats enquêtés

AGE MOYEN: 30 ans (23 à 35)

LIEU DE NAISSANCE: 2 Sinnamary/ 1 St-Laurent/ 1 Cayenne/
1 Martinique

ORIGINE/FORMATION: 4 originaires du milieu rural
3 avec formation agricole (pour adulte)

ACTIVITE ACTUELLE: 1 agriculteur + job à mi-temps/ 1 chef
de plantation/ 1 enseignante/ 1 sur
les chantiers/ 1 "job".

* * * * *

PROJETS D'INSTALLATION

Typologie résumée

TYPE	Particularités de chaque candidat
<u>professionnel</u>	entreprise agricole
<u>professionnel</u>	réitérer son installation du Plan Vert
<u>loisir-investiss^t</u>	faire travailler l'argent avoir une "campagne" pour la retraite
<u>attachement/retour au terroir</u>	projet à plus ou moins long terme mi-temps ou temps plein
<u>attachement/retour au terroir</u>	jeune attiré par le "clé en main" (absent de Sinna lors des attributions) projet à plus ou moins long terme mi-temps ou temps plein.

- * Quant aux débouchés, l'optimisme règne:
- "ils (les responsables de l'agriculture) vont trouver des marchés",
 - "il suffit de regarder ce qui se vend" (et donc de produire ces denrées);
 - "il faudrait une coopérative" (sous-entendu "on va nous en donner une"),
 - "j'ai déjà mes clients à Cayenne" (agriculteur déjà installé).

On le voit, les motivations et les projets de candidats à l'agriculture sur Toussaint sont multiples. Un aménagement agricole qui ne tiendrait pas compte de cette diversité rencontrerait sans doute des difficultés: les candidats pourraient boudier un programme qui ne leur conviendrait pas ou l'accepter dans un premier temps pour ensuite se tourner vers leurs objectifs initiaux.

Trois grandes catégories de candidats apparaissent à travers l'échantillon enquêté:

- les candidats professionnels qui souhaitent faire de l'agriculture à temps plein; parmi eux, les projets sont également divers (agriculture subventionnée ou non);
- les candidats de loisir qui ont une activité principale non agricole mais qui pour diverses raisons (investissement, loisir, retraite...) souhaitent faire de l'agriculture selon leurs disponibilités;
- les candidats originaires de la commune (donc de milieu rural) qui saisissent l'occasion qui se présente à eux; on peut dire que pour certains d'entre eux, seules la proximité et l'opportunité du projet les ont attirés même s'ils se sentaient auparavant des affinités avec l'agriculture par leur origine rurale.

Les "attentes" de ces divers candidats ne sont évidemment pas les mêmes: aides ou pas, organisation plus ou moins grande des secteurs amont et aval, surface plus ou moins importantes, etc.

Actuellement, les installations sont suspendues sur Toussaint: la Commune renvoie éventuellement les candidats à la Région, responsable déclaré, et la Région ne souhaite pas engager des candidats tant que toutes les conditions nécessaires à la réussite des installations ne sont pas réunies, c'est-à-dire tant qu'un programme bien pensé n'est pas mis sur pied.

CONCLUSION

L'aménagement du lotissement agricole de la Crique Toussaint a été conduit par la Commune de Sinnamary avec l'aide de la Direction Départementale de l'Agriculture.

Les réalisations prévues, fermes "clé en main", n'ont pu être menées à terme, ce qui n'a pas permis aux exploitants d'être installés dans de bonnes conditions.

En dépit de ce problème majeur, des agriculteurs sont restés et d'autres sont arrivés; actuellement, cinq d'entre eux sont toujours présents mais ont une activité principale extérieure. Les productions dégagées sont en partie autoconsommées, le reste est commercialisé à Sinnamary, Kourou ou Cayenne.

De plus, malgré l'arrêt des installations, de nouveaux postulants à l'agriculture à Toussaint se présentent régulièrement.

L'historique de cette opération "Crique Toussaint" met en évidence des contraintes d'ordre global, comme l'insuffisance du budget initial qui à elle seule permet de comprendre le faible niveau des réalisations.

Cependant, deux principaux obstacles tout aussi importants se sont élevés aux cours des opérations:

- la coordination du projet n'a pas été assurée par une personne ou un service compétent, ce qui a eu de lourdes conséquences, en particulier sur le plan technique; dans l'ensemble, c'est une certaine désarticulation qui a présidé;

- la motivation des candidats n'a pas été prise en compte ni suscitée; le contexte de désorganisation et de pénurie a achevé de démobiliser les plus persévérants, qui ne croient plus aux promesses.

Il convient de rappeler aussi qu'en l'absence de régularisation du foncier, les agriculteurs de Toussaint n'ont pu avoir accès aux aides publiques.

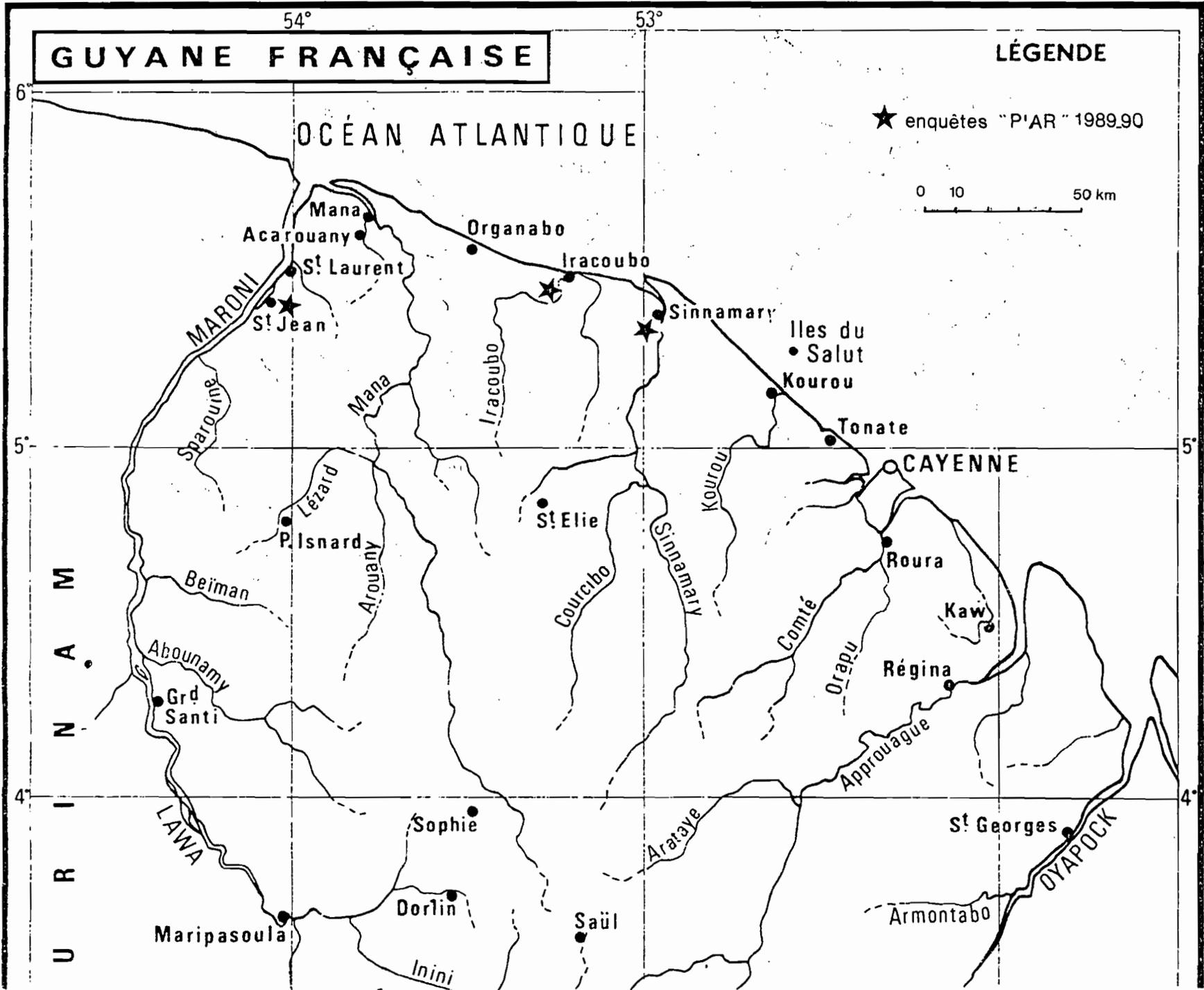
Ces insuffisances dans la conception et la réalisation du projet ont engendré des contraintes d'ordre individuel sur les exploitations, renforçant les faiblesses personnelles des attributaires.

Enfin, faute d'avancement suffisant du programme, diverses autres contraintes n'ont pas eu le temps de se révéler, elles n'en sont pas moins importantes: formation et encadrement, performances techniques, commercialisation.

GUYANE FRANÇAISE

LÉGENDE

★ enquêtes "P'AR" 1989.90



BIBLIOGRAPHIE

- BARTHES B. - Cartographie des sols et problèmes d'aménagement du périmètre Crique Toussaint (Sinnamary) - ORSTOM, Cayenne, 1988, 29 p.
- Possibilités d'extension du périmètre de Crique Toussaint (Sinnamary). Etude agro-pédologique - ORSTOM, Cayenne, 1989, 15 p.
- Note sur le désenclavement du secteur Est du périmètre de Crique Toussaint (Sinnamary). Proposition de tracé de pistes - ORSTOM, Cayenne, 1989, 5 p.
- Cartographie des sols, propriétés agronomiques et possibilités d'extension de Rocoucoua-Sud (Iracoubo) - ORSTOM, Cayenne, 1990, 22 p. + cartes.
- Cartographie des sols sur le périmètre de St-Jean (St-Laurent du Maroni) - ORSTOM, Cayenne, 1990, à paraître (titre provisoire).
- BOULET R. - Observations pédologiques sur la zone de mise en valeur de la Crique Toussaint - ORSTOM, Cayenne, 1978, 7p.
- Conseil Régional de la Guyane - Plan Régional de Développement Economique, Social et Culturel. IXe plan. 1984-1988 - C. R. de la Guyane, Cayenne, 1984; cf. p. 18: " L'accélération du développement de l'agriculture et de l'élevage".
- GOGUEY T. - L'agrumiculture guyanaise en 1988 (constat - perspectives) - IRFA, Kourou, 1988, 18 p.
- LE BERRE C. - Identification des contraintes socio-économiques à l'installation d'agriculteurs sur le périmètre de Rocoucoua (Iracoubo) - ORSTOM, Cayenne, 1990, 35 p.
- Les projets des agriculteurs sur le périmètre de Saint-Jean (Saint-Laurent) - ORSTOM, Cayenne, 1990, 12 p.
- Organisation et fonctionnement du marché central de Cayenne - ORSTOM, Cayenne, 1989, 77 p.
- L'élevage bovin dans les petites exploitations de Saint-Elie (Sinnamary-Guyane) - ORSTOM, Cayenne, 1988, 114 p.
- SOGREAH - Etude de factibilité d'assainissement. Zone de Sinnamary - SOGREAH, Grenoble, 1979.
- SUAD - Programme Pluriannuel de Développement Agricole 1984-1988 - Chambre d'agriculture Guyane, Cayenne, 1984.